

*Interpellation présentée par la députée:*

*Mme Laurence Fehlmann Rielle*

*Date de dépôt: 012 février 2004*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Publicité pour une multinationale du tabac cautionnée par l'Etat**

Cette interpellation se réfère aux éditions 2004-2005 de l'Annuaire des médias suisses ainsi que du Répertoire de la Genève Internationale présentant sur les pages 2 et 3 une publicité réalisée par JTI (Japan Tobacco International). Ces publications sont éditées sous l'égide de la Chancellerie d'Etat et du Club suisse de la presse.

#### **Ma question est la suivante :**

N'est-il pas particulièrement inadéquat et maladroit de donner une place aussi importante à cette multinationale qui fait partie d'une industrie dont on connaît désormais les stratégies de marketing et les agissements éthiquement inacceptables ? Et cela d'autant plus que Genève a interdit la publicité pour le tabac par voie d'affichage. Où est la cohérence dans tout cela ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.